

LA LETTRE ÉCONOMIQUE THOMAS VENDÔME INVESTMENT

HORIZON FRANCE

- ❖ 1924-2024, 100 ANS APRES

HORIZON CONJONCTURE

- ❖ L'INFLATIONS AUX ABONNES ABSENTS

HORIZON EXTERIEUR

- ❖ L'EUROPE, LE COMEBACK DE L'ANNEE ?

HORIZON FINANCE

- ❖ LA FIN DU CASH

HORIZONS NOUVEAUX

- ❖ Les TIC sont-ils l'avenir de l'emploi ?

POINTS DE REPERES

- ❖ L'immobilier, valeur refuge ou bulle ?
- ❖ Les statistiques de TVI

HORIZON FRANCE

1924 – 2024, 100 ANS APRES

Après le renoncement de Los Angeles qui se réserve pour 2028, en septembre prochain, Paris devrait obtenir les Jeux Olympiques de 2024, soit 100 ans après ses premiers Jeux.

Les grands événements sportifs sont des vitrines économiques, touristiques et politiques pour un pays. Mais, est-ce que cela peut être une bonne affaire économique ? Les contre-exemples ne manquent pas même s'il faut, en la matière, nuancer certains jugements hâtifs. Les retombées ne se mesurent pas dans l'année. Il faut souvent attendre une période plus longue pour analyser les effets post-jeux.

Pour avoir une vision correcte, il faut ajouter, aux coûts directs, les charges indirectes comme les dépenses de sécurité ou les effets d'éviction, les touristes durant les Jeux se font rares par crainte des attentats ou des difficultés de circulation. Il convient également de prendre en compte les dépenses d'entretien des installations des équipements sportifs qui continueront à grever les budgets publics longtemps après la fin des événements sportifs. Le recours de plus en plus fréquent à des installations démontables limite cet inconvénient.

Le principal risque auquel sont confrontées les villes organisatrices est la dérive des budgets. Les Jeux de Séoul en 1988 qui devaient coûter 4 milliards de dollars ont finalement occasionné une dépense de plus de 8,3 milliards d'euros. La palme de la dérive est pour Pékin. Le montant des Jeux a atteint 32 milliards de dollars

pour un budget initial de 2,6 milliards de dollars. Parmi les moins rigoureux figurent aussi Athènes et Londres avec un doublement des budgets. Atlanta, en 1996, a presque respecté l'enveloppe prévue dans le dossier de candidature (3,3 milliards de dollars contre 2,5 milliards). Les Jeux d'Hiver n'échappent pas également à l'inflation des budgets. Ainsi, ceux de Sotchi, en 2014, ont été les plus dispendieux de l'histoire, avec un budget total de 36 milliards d'euros.

Les Gouvernements et les Comités Olympiques nationaux ont tendance à sous-estimer les coûts et à multiplier les promesses afin de remporter les Jeux avec, de ce fait, une dérive quasi automatique des budgets. Depuis plusieurs années, le Comité International Olympique veille de plus en plus à étudier la faisabilité budgétaire des projets. Pour les jeux de 2024, le Comité français du sport international (CFSI) a fixé un chiffre de 6,2 milliards d'euros pour le budget prévisionnel.

Selon une étude du cabinet Sport+Markt, les Jeux olympiques auraient, depuis 1980, rapporté plus qu'ils n'ont coûté. 220 millions de dollars de bénéfice pour Los Angeles et Séoul, 10 millions pour Atlanta, et même 145 millions pour Pékin. Le bénéfice le plus important a été atteint par Sydney, en 2000, avec 1,75 milliard de dollars.

Pour certains économistes, un pays organisant une compétition internationale comme une Coupe du Monde pourrait bénéficier d'un surcroît de croissance de 0,2 à 0,3 point de

PIB l'année de l'évènement. En prenant en compte la réalisation des infrastructures et les retombées, l'impact pourrait atteindre 0,7 à 0,8 % du PIB. Selon une étude du cabinet Sport+Markt, les Jeux olympiques auraient, depuis 1980, rapporté plus qu'ils n'ont coûté. 220 millions de dollars de bénéfice pour Los Angeles et Séoul, 10 millions pour Atlanta, et même 145 millions pour Pékin. Le bénéfice le plus important a été atteint par Sydney, en 2000, avec 1,75 milliard de dollars

Selon une étude du CDES sur l'impact de l'Euro de football de 2016, les retombées ont été évaluées à minima à 1,3 milliard d'euros. Les dépenses de construction ou de modernisation des infrastructures pour l'Euro 2016 s'élèvent à 1,7 milliard d'euros. 20 000 emplois ont été créés.

Le bilan économique des Jeux est très difficile à évaluer. Il y a un évident « effet construction » mais qui est éphémère à quoi s'ajoute donc un effet d'éviction pour les touristes l'année

des Jeux. En revanche, les Jeux ont un évident effet « image » qui permet justement d'asseoir la notoriété d'une ville et d'un pays. Un évènement sportif à dimension internationale a un effet mobilisateur et fédérateur pour la population concernée. Ce fut le cas en France avec la Coupe du Monde de 1998 en France. Ce fut également le cas en Chine mais aussi à Londres.

Les Jeux contribuent à accélérer la réalisation d'investissements qui étaient de toute façon programmés. Les infrastructures routières et ferroviaires des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville en 1992 étaient prévues mais, maintes fois reportées, pour des raisons budgétaires ou écologiques. Londres a également utilisé les Jeux Olympiques pour remodeler l'est de la ville. Ce réaménagement nécessaire était dans les cartons depuis de nombreuses années.

HORIZON Conjoncture

L'INFLATION AUX ABONNES ABSENTS

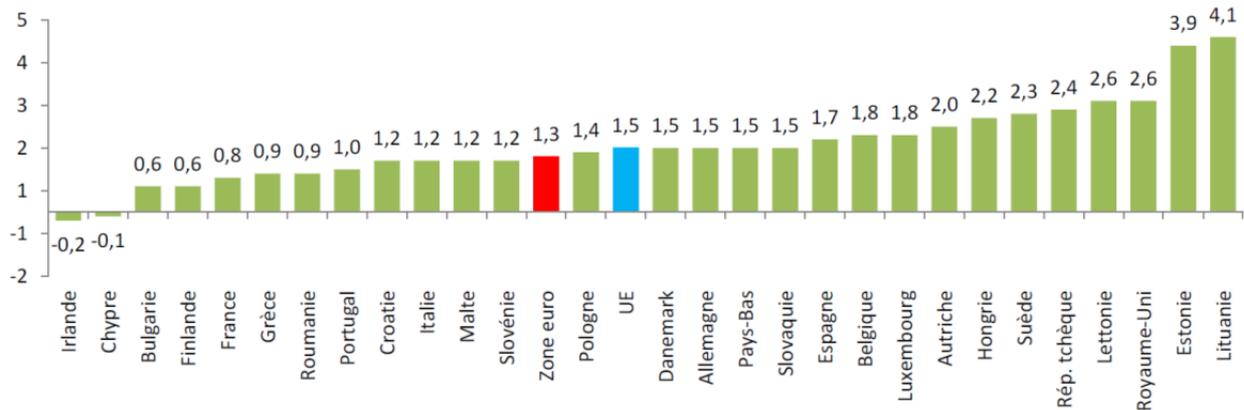
Après une augmentation à la fin 2016 et en début d'année, l'indice des prix est depuis trois mois résolument orienté à la baisse en Europe comme aux Etats-Unis. La reprise légère de l'inflation était avant tout imputable à la hausse du cours du pétrole provoquée par la signature de l'accord de régulation de la production. La stabilisation des cours autour de 50 dollars le baril a mis fin à cette source d'inflation.

Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à 1,3 % en juillet 2017, stable par rapport à juin 2017. Même si la baisse est sensible par rapport au début de l'année, il faut se rappeler qu'elle était de 0,2% voici un an.

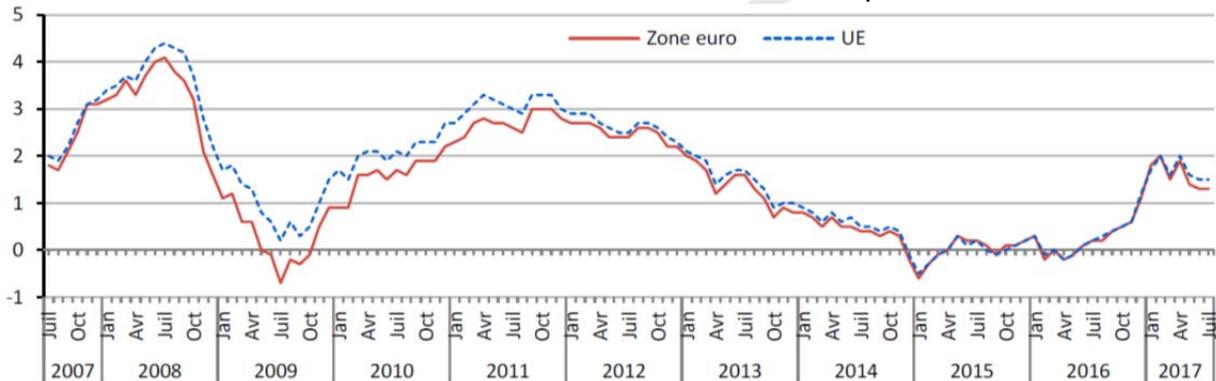
Les taux annuels les plus faibles ont été observés en Irlande (-0,2%) et à Chypre (-0,1%). Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés en Lituanie (4,1%) et en Estonie (3,9%). En dehors de la zone euro, il est à noter que le taux

d'inflation est de 2,6 % au Royaume-Uni.

Taux d'inflation au sein de l'Union européenne en %



Evolution du taux d'inflation au sein de l'Union européenne en %



Les banques centrales comptaient atteindre leur objectif de hausse de prix de 2 % avec le retour de la croissance. Le plein emploi dans plusieurs pays et l'augmentation de la demande intérieure devaient favoriser la résurgence d'une légère inflation. Tel n'est pas le cas en cette fin d'été. Plusieurs facteurs jouent structurellement contre l'inflation. Les capacités de production demeurent abondantes ce qui pèse sur les prix des produits industriels. L'existence d'un fort chômage au sein de plusieurs pays européens freine la hausse des salaires. Par ailleurs, les nouveaux emplois créés sont majoritairement à faible qualification et à faible rémunération.

La digitalisation de l'économie qui se poursuit augmente la concurrence avec l'arrivée de nouveaux acteurs. Les plateformes collaboratives contribuent également à la faible inflation. Pour la zone euro, l'appréciation de la monnaie commune entraîne une baisse des prix des produits importés, ce qui réduit d'autant l'inflation.

Les représentants des banques centrales qui se réunissent, comme chaque année, à Jackson Hole aux Etats-Unis les 24 et 25 août, aborderont la question de la faible inflation. Au sein de la FED américaine, plusieurs responsables

considèrent qu'il serait opportun d'interrompre la hausse des taux tant

qu'il n'y aura pas de signes clairs concernant l'inflation.

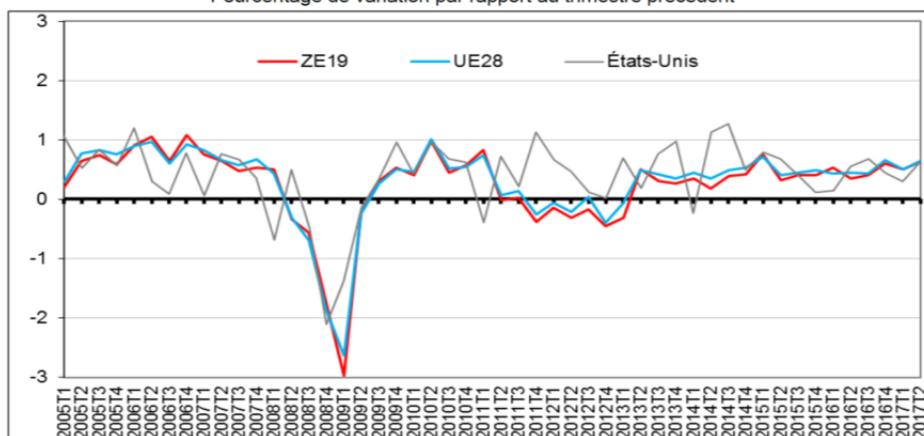
HORIZONS EXTERIEURS

L'EUROPE, LE COMEBACK DE L'ANNEE ?

Selon l'estimation publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, au cours du deuxième trimestre 2017, le PIB corrigé des variations saisonnières a augmenté de 0,6 % par rapport au trimestre précédent dans la zone euro (ZE19) ainsi que dans l'Union européenne. Au cours du premier trimestre 2017, le PIB avait crû de 0,5 % dans ces deux zones. En comparaison avec le même trimestre de l'année précédente, le PIB corrigé des variations saisonnières a enregistré une hausse de 2,2 % dans la zone euro et de 2,3 % dans l'Union au deuxième trimestre 2017. L'Europe fait désormais jeu égal avec les Etats-Unis. En effet, au cours du deuxième trimestre 2017, le PIB américain a augmenté de 0,6 % par rapport au trimestre précédent (après +0,3 % au premier trimestre 2017). Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le PIB a progressé de 2,1 %.

Au 2^e trimestre, ont enregistré les plus forts taux de croissance, la République tchèque avec 2,3 % et la Suède avec 1,7 %. En rythme annuel, le taux de croissance respectif de ces deux pays atteint 4,5 % et 3,9 %. Les Pays-Bas suivent de près avec une progression de leur PIB de 1,5 % au 2^e trimestre portant la croissance annuelle à 3,8 %. L'Espagne avec un taux de croissance de 0,9 % au 3^e trimestre arrive en rythme annuel à se maintenir au-dessus de 3 % (3,1 %). Le Royaume-Uni est en décélération avec un taux annuel qui est désormais inférieur à la moyenne européenne (1,7 % contre 2,3 %). La France reste avec un taux de croissance de 0,5 % en-dessous de la moyenne européenne. En rythme annuel, le PIB croît de 1,8 % soit 0,3 point de moins que celui de l'Allemagne.

Taux de croissance du PIB de l'UE28, de la zone euro et des États-Unis
Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent



L'Allemagne, toujours solide sur ses pieds

La croissance économique allemande a légèrement décéléré au cours du 2^e trimestre en atteignant 0,6 % contre 0,7 % au 1^{er}. Ce résultat communiqué par l'institut statistique allemand, Destatis, a légèrement déçu les experts qui s'attendaient à un taux de 0,7 %. Au cours du 2^e trimestre, la croissance a été essentiellement portée par la demande intérieure grâce notamment à la bonne tenue de la consommation des ménages et des administrations publiques ainsi que de l'investissement, que ce soit dans les équipements ou les bâtiments. D'après les premières estimations, le commerce extérieur a été moins contributeur à la croissance qu'espéré dans la mesure où les importations à prix constants ont augmenté plus vite que les exportations.

Cette légère déception ne remet pas en cause la tendance de fond qui reste très positive. La reprise actuelle est la deuxième plus longue de ces 50 dernières années. L'augmentation de la demande intérieure a été saluée

comme la preuve que l'économie allemande peut jouer un rôle moteur au sein de l'Union. L'augmentation de la consommation des ménages s'est logiquement accompagnée d'une progression des importations et permet, certes marginalement, la diminution de l'excédent exorbitant de la balance commerciale.

Pour le second semestre, la croissance devrait se maintenir autour de 1,8 à 2 %. Certains économistes considèrent néanmoins que l'appréciation de l'euro pourrait gêner les exportations et que les scandales concernant l'industrie automobile allemande pourraient nuire à cette filière clef. Dans ses prévisions annuelles, le Gouvernement allemand avait été prudent en retenant un taux de 1,5 %. La demande intérieure est actuellement alimentée par les augmentations de salaires de ces derniers mois (en particulier le SMIC qui a été généralisé à l'ensemble des actifs) et par les migrants (2 millions en 3 ans).

L'Italie dit-elle ciao à la stagnation ?

L'Italie figure parmi les États dont le PIB demeure inférieur à celui de 2008. Entre 2011 et 2014, l'Italie a connu une des plus longues récessions de son

histoire. Sa fin ne s'est pas soldée par une forte reprise mais par une stagnation. La croissance du PIB de 0,4% enregistrée au cours du 2^e trimestre apparaît comme une bonne nouvelle. Le taux de croissance annuel s'élève désormais à 1,5 %, soit le taux le plus élevé enregistré depuis 2011. Au printemps, le gouvernement italien prévoyait une augmentation du PIB de 1,1 % cette année. La Commission européenne espérait au mieux 0,9 % quand le Fond monétaire international (FMI) ne retenait qu'un taux de 0,8 %. L'acquis de croissance à fin juin - le chiffre d'ores et déjà assuré dans l'hypothèse où l'économie nationale stagnerait aux troisième et quatrième trimestres - atteint 1,2 % selon l'institut statistique italien, l'Istat.

Dans ces conditions, le gouvernement de Paolo Gentiloni pourrait relever sa prévision de croissance 2017 à 1,4 % à l'occasion de la présentation du projet de budget à l'automne. Pour Lorenzo Codogno, chef économiste de LC Macro Advisors, le renforcement de la croissance italienne s'explique par l'amélioration du marché de l'emploi, de la reprise progressive de l'investissement et d'un début d'amélioration des conditions de crédit. La consommation des ménages est en progrès même si le niveau de confiance reste faible.

Les plans de sauvetage des banques italiennes gangrénées par un nombre

important de créances douteuses contribuent à améliorer le climat économique même si, à terme, ils pèseront sur les finances publiques. Le coût est évalué à plus de 8 milliards d'euros pour la BMPS et jusqu'à 17 milliards pour les deux banques vénitiennes, soit l'équivalent de 1 % du PIB.

L'économie italienne reste suspendue aux résultats des futures élections législatives qui doivent intervenir d'ici à mai 2018. Le risque du blocage du Parlement est important en raison de la présence de trois blocs constitués du centre-gauche, du centre-droit et des populistes du Mouvement cinq étoiles. La crainte d'une arrivée au pouvoir de ce dernier mouvement anti-européen pourrait dissuader les entreprises d'investir et pourrait provoquer des fuites de capitaux. L'actuelle accélération de la croissance constitue néanmoins une bonne nouvelle car elle permet d'atténuer la pression budgétaire sur le gouvernement. La Commission de Bruxelles a, de son côté, accepté un moindre effort de réduction du déficit public en 2018 afin de favoriser la reprise économique. Bruxelles continue néanmoins d'exiger de l'Italie qu'elle prenne des mesures pour alléger le poids de la dette publique qui a atteint, en 2016, un niveau record de 132,6 % du PIB, le plus élevé de la zone euro derrière la Grèce.

HORIZON FINANCE

LA FIN DU CASH ?

En 2016, selon le rapport annuel de l'Observatoire des Moyens de Paiement, 22,6 milliards de

transactions scripturales ont été réalisées, en France, par les particuliers et les entreprises pour un

montant total de 27 161 milliards d'euros. Ce qui représente une progression de 5 % du nombre de transactions et de 3 % des montants échangés par rapport à 2015.

Le paiement par carte est le mode de paiement privilégié des Français. Les cartes sont utilisées dans près de la moitié des transactions scripturales en volume (49 %) pour un montant total de 499 milliards d'euros en 2016. Par ailleurs, 1 491 millions d'opérations de retrait par carte ont été dénombrés pour un montant total de 129 milliards d'euros. La France figure parmi les pays européens qui utilisent le plus la carte de paiement pour les transactions. Seul le Royaume-Uni fait mieux (60 % des transactions contre 50 % pour la France). L'Allemagne est loin derrière (19 %).

Le prélèvement arrive au deuxième rang des instruments de paiement scripturaux les plus utilisés en nombre (18 %) et en montant (6 %). Ces transactions sont avant tout nationales, les prélèvements SEPA transfrontaliers représentant moins de 1 % de l'ensemble des flux émis.

Le virement reste l'instrument de prédilection pour les paiements de montant élevé (paiements des salaires et pensions, paiements interentreprises, etc.). Il représente 88 % du montant total des transactions scripturales. En nombre d'opérations, il se situe en troisième position (17 %), juste après le prélèvement et loin derrière la carte. 77 % des virements sont réalisés au niveau national contre 18 % à destination de l'espace SEPA (Europe) et 4 % en dehors.

Le chèque continue de décliner lentement. En 2016, en nombre d'opérations et en valeur, la baisse a atteint 8 %. 2,1 milliards de chèques ont ainsi été émis en 2016 pour un montant global de 1 077 milliards d'euros, soit une part dans les paiements scripturaux de 9,5 % en volume et 4 % en valeur.

Les lettres de change relevé et les billets à ordre, qui représentent moins de 1 % des transactions scripturales tant en volume qu'en valeur, connaissent un repli continu qui se confirme en 2016, tant en montant (-9 %) qu'en nombre d'opérations (-3 %).

L'utilisation de la monnaie électronique reste marginale, en France, avec 38 millions de transactions pour une valeur totale de 591 millions d'euros.

En 2016, la fraude aux transactions scripturales représente un montant global d'environ 800 millions d'euros pour 4,8 millions de transactions frauduleuses. La carte de paiement concentre la moitié de la fraude en montant, soit près de 400 millions d'euros en cumulant les transactions de paiement et de retrait, et représente la quasi-totalité (97 %) du nombre de transactions frauduleuses. Néanmoins, le montant de fraude global sur les cartes émises en France diminue en 2016 pour la première fois après plusieurs années de progression. Le taux de fraude a ainsi diminué, après plusieurs années de stagnation, pour s'élever à 0,064 %, soit environ un euro de fraude pour 1 600 euros de transactions. Ce taux moyen recouvre toutefois des situations contrastées, avec notamment une fraude très

réduite sur les paiements au point de vente (0,008 % soit un euro de fraude pour 12 500 euros de transactions) mais plus significative sur les paiements à distance (0,199 %, soit un euro de fraude pour 500 euros de paiements).

Le chèque est le second moyen de paiement le plus fraudé en France en 2016, avec un montant de fraude qui s'élève à près de 272 millions d'euros, et ce alors qu'il n'est que le quatrième moyen de paiement en termes d'usage. Son taux de fraude s'établit à 0,025 %, soit un niveau légèrement inférieur à celui des transactions par carte et l'équivalent d'un euro de fraude pour 4 000 euros de paiement.

Le montant annuel de la fraude au virement est significativement inférieur à celui de la carte et du chèque, et s'établit à 86 millions d'euros en 2016. Compte tenu des montants élevés échangés par ce moyen de paiement, son taux de fraude est le plus faible parmi les moyens de paiement scripturaux, à 0,0004 % soit l'équivalent d'un euro de fraude pour 275 000 euros de paiement.

Le développement du paiement sans contact

Si le porte-monnaie électronique a été un échec (carte dédiée aux petits achats), le paiement sans contact associé à la carte de paiement traditionnel semble rencontrer son public. Au mois de mai 2016, 61 % des cartes étaient dotées de cette faculté et sur ce seul mois, 46 millions de transactions sans contact avaient été

enregistrées pour un montant total de près de 500 millions d'euros. Plus de 500 000 commerçants acceptent ce mode de paiement qui est limité à 20 euros mais qui devrait passer à 30 euros au cours de l'automne 2017.

La fin de la monnaie fiduciaire ?

Avec le développement des nouveaux moyens de paiement, certains imaginent la fin rapide des pièces et des billets. Plusieurs pays d'Europe du Nord se sont déjà engagés dans des processus de réduction de la monnaie fiduciaire. Cette tendance ne concerne pas la France, pour le moment. Même si le nombre de distributeurs tend à diminuer, les Français continuent à utiliser les billets pour s'acquitter des dépenses du quotidien. En 2016, le nombre de billets mis en circulation en France a augmenté de 7 % et de 6 % en valeur. Les billets et les pièces sont les seuls moyens de paiement ayant un pouvoir libérateur instantané. Ils ne dépendent pas d'un système technique, d'une transmission informatique, etc.

La limitation de l'argent liquide repose sur des considérations économiques. La production, la manipulation, la circulation, le transport sécurisé des espèces génèrent un coût significatif qu'une étude de la banque centrale du Danemark en 2011 évaluait entre 0,29 % et 0,72 % du PIB. Par ailleurs, les pièces et surtout les billets ont de tout temps fait l'objet de fraudes. Mais parmi les moyens de paiement, ils n'en ont pas l'exclusivité. La monnaie fiduciaire peut faire l'objet de contrefaçons, de moyens de paiement pour les activités illégales (terrorisme, corruption, grande criminalité). Elle est également utilisée dans le cadre de l'évasion fiscale. Mais les mafias en

tout genre s'adaptent en recourant à des monnaies parallèles sur le darkweb.

La suppression progressive des coupures de 500 euros est liée au fait qu'une grande partie était utilisée soit comme instrument de réserve, soit comme moyen de paiement par des organisations criminelles. Sur 1 126 milliards d'euros de billets de 500 euros émis au 31 décembre 2016, seulement 269 milliards d'euros étaient en circulation.

La Suède, le pays qui éradique le cash

La Suède a toujours été un pays en pointe en matière d'activités bancaires. Les premiers billets de banque et la première banque centrale sont apparus dans ce pays au XVII^e siècle. Le premier billet de banque introduit en Europe, a été délivré par la Stockholms Banco en 1666. La Suède a été un des premiers États à appliquer les taux négatifs et se veut être précurseur de la «cashless society». Les Suédois ne paient plus avec des pièces et des billets, ils «swishent», du nom de l'application de paiement lancée par leurs banques avec leurs homologues danoises. De nombreux commerces et établissements publics refusent désormais la monnaie fiduciaire. C'est une remise en cause du principe de «l'acceptation obligatoire des espèces». En Suède, le volume d'espèces décroît et ne représente plus que 2,1 % du PIB - contre 10,3 % en zone euro et 7,7 % aux États-Unis (source : Capgimini).

Le retrait de l'argent liquide risque de générer un nouveau facteur d'exclusion pour les populations les

plus pauvres et les plus âgées. Le deuxième risque porte sur la capacité des pouvoirs publics et des sociétés gérant les nouveaux moyens de paiement de tout connaître de leurs citoyens et de leurs clients.

LA BANQUE DE FRANCE, LA BANQUE DES BILLETS ET DES PIÈCES

Une des missions essentielles de la Banque de France est d'assurer la mise à disposition des banques sur tout le territoire des billets et des pièces. Elle assure la liquidité fiduciaire. Pour réaliser cette mission, la Banque de France dispose d'un réseau de 53 caisses. Les distributeurs de billets ne pourraient pas être alimentés sans le travail réalisé en amont par la Banque de France.

En 2016, les véhicules de la Banque de France ont parcouru un total cumulé de 620 276 kilomètres pour assurer le transport des valeurs. Les transporteurs de fonds prélèvent aux guichets de la Banque de France les billets et pièces pour le compte des établissements de crédit et autres clients institutionnels, qui mettent ensuite la monnaie fiduciaire à disposition du public. Dans les départements et régions d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, l'IEDOM assure la mise en circulation et l'entretien des billets et des pièces pour le compte de la Banque de France.

Les Français aiment les petites coupures

En 2016, les coupures de 10 euros et 20 euros représentent près de trois quarts des billets prélevés aux

guichets des deux instituts d'émission français tandis que, au niveau de l'Eurosystème, la répartition entre les coupures de transaction est plus homogène avec une légère prédominance du 50 euros. Le Français retire peu mais souvent. Le nombre élevé des distributeurs et la crainte de perdre son argent liquide expliquent cette caractéristique. La valeur moyenne des billets prélevés en France s'élève à 24,5 euros. Les coupures dites « de thésaurisation » (100 euros, 200 euros et 500 euros) sont peu utilisées en France et ne représentent que 1,8 % des prélèvements en volume.

En 2016, les retraits de pièces en France sont en forte baisse (-13,4 % en volume et -9,5 % en valeur) et

s'élèvent à 1,6 milliard de pièces pour une valeur de 690,3 millions d'euros. Au niveau de l'Eurosystème, les volumes de pièces prélevées déclinent également après une période de légère croissance (-5,1 % en volume et -7,1 % en valeur) pour s'établir à 19,0 milliards de pièces soit 6,6 milliards d'euros. Contrairement aux billets, la structure des prélèvements de pièces en France est proche de celle observée au niveau de l'Eurosystème. Les pièces de faible valeur faciale (1, 2 et 5 centimes) représentent ainsi plus de 45 % des pièces prélevées en France et plus d'une pièce sur deux au sein de la zone euro.

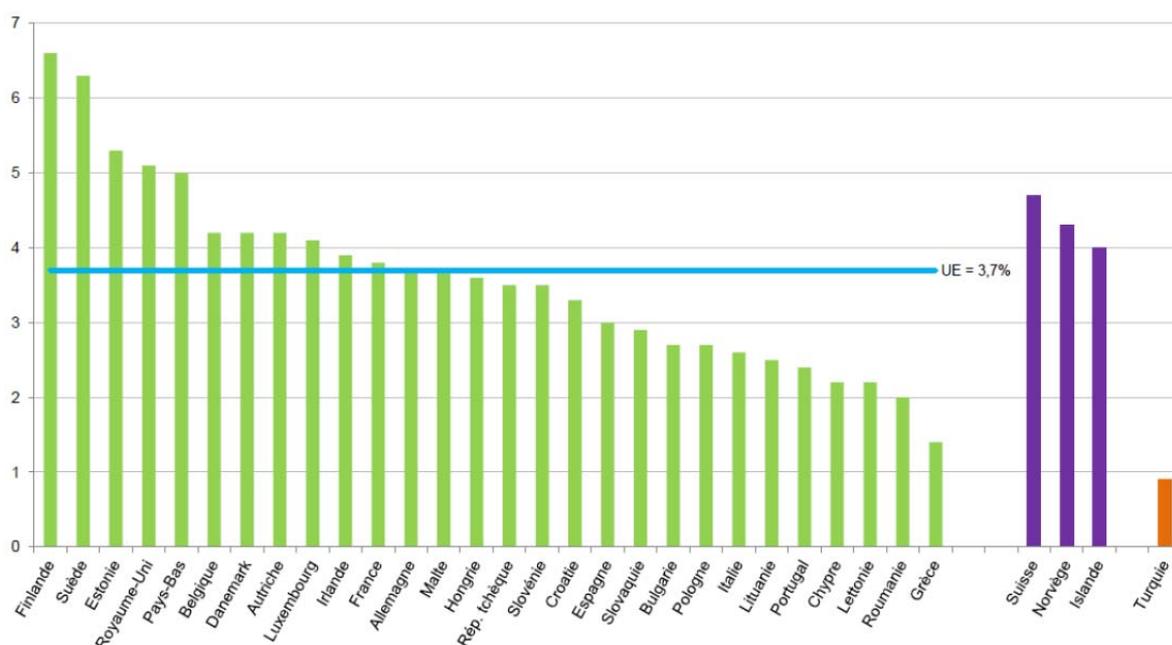
Nouveaux Horizons

LES TIC SONT-ILS L'AVENIR DE L'EMPLOI ?

En 2016, 8,2 millions de personnes étaient employées au sein de l'Union européenne (UE) en tant que spécialistes des technologies de l'information et de la communication

(TIC). Ils occupent 3,7 % des emplois. L'Europe rattrape progressivement son retard sur les États-Unis, pays dans lequel ce secteur crée moins d'emplois qu'auparavant.

Proportion de spécialistes des TIC, 2016 - (en % de l'emploi total)



Du fait de leur poids démographique, en 2016, trois États totalisaient, au sein de l'Union, la moitié de l'ensemble des spécialistes des TIC : le Royaume-Uni (1,6 million de personnes), l'Allemagne (1,5 million) et la France (1,0 million). En termes relatif, les pays d'Europe du Nord et le Royaume-Uni arrivent en tête. Les emplois dans les TIC représentent 6,6 % des emplois en Finlande, 6,3 % en Suède, 6,5 % en Estonie et 5,1 % au Royaume-Uni. À l'autre extrémité, la Grèce (1,4 %) affichait la proportion la plus faible, suivie de la Roumanie (2,0 %), de Chypre et de la Lettonie (2,2 % chacun). En France, ce secteur emploie 3,8 % des actifs.

Par rapport à 2011, le nombre absolu de spécialistes des TIC, tout comme leur part dans l'emploi total, ont augmenté dans la quasi-totalité des États membres, notamment en Estonie, en France, en Allemagne, au Portugal, en Finlande, en Bulgarie, en Croatie et en Hongrie. À l'échelle de l'UE, le nombre de spécialistes des TIC a progressé de 1,8 million de personnes entre 2011 et 2016 et leur

part dans l'emploi total est passée de 3,0 % à 3,7 %. En France, le poids des emplois spécialisés dans les TIC est passé de 2,5 à 3,8 %.

Les TIC, un secteur jeune

En 2016, plus d'un spécialiste des TIC sur trois (36,3 %) dans l'Union était âgé de moins de 35 ans. Parmi les États membres, la majorité des spécialistes des TIC employés avait moins de 35 ans à Malte (63,1%), en Lettonie (54,1%) et en Pologne (53,6%). En revanche, les personnes de moins de 35 ans représentaient moins d'un tiers de l'ensemble des spécialistes des TIC employés en Italie (24,5 %) ainsi que dans les trois États membres nordiques: Finlande (28,6 %), Suède (30,0 %) et Danemark (30,4 %).

Les TIC, des métiers encore trop masculins

Les femmes restent sous-représentées parmi les spécialistes des TIC dans tous les États membres de l'Union, 83,3 % des spécialistes des TIC

employés dans l'Union étaient des hommes. Les parts les plus importantes d'hommes parmi les spécialistes des TIC ont été observées en Slovaquie (90,8 %), en République tchèque (88,8 %) et à Malte (88,3 %) tandis que la Bulgarie (69,8 %), la Roumanie (73,7 %), la Lettonie et la Lituanie (75,2 % chacune) ont enregistré les pourcentages les plus faibles. En France, 81,9 % des spécialistes des TIC sont des hommes.

Les TIC, une chasse-gardée des diplômés

Dans l'Union, en 2016, 6 spécialistes des TIC sur 10 (61,8 %) étaient diplômés de l'enseignement supérieur. Les plus fortes proportions ont été enregistrées en Irlande (82,4 %) ainsi qu'en Lituanie (80,7 %), devant l'Espagne (79,1 %) et, la France (78,4 %). À l'opposé, les parts les plus faibles de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parmi les spécialistes des TIC ont été relevées en Italie (32,8 %), suivies de

l'Allemagne (49,6 %) et du Portugal (51,2 %).

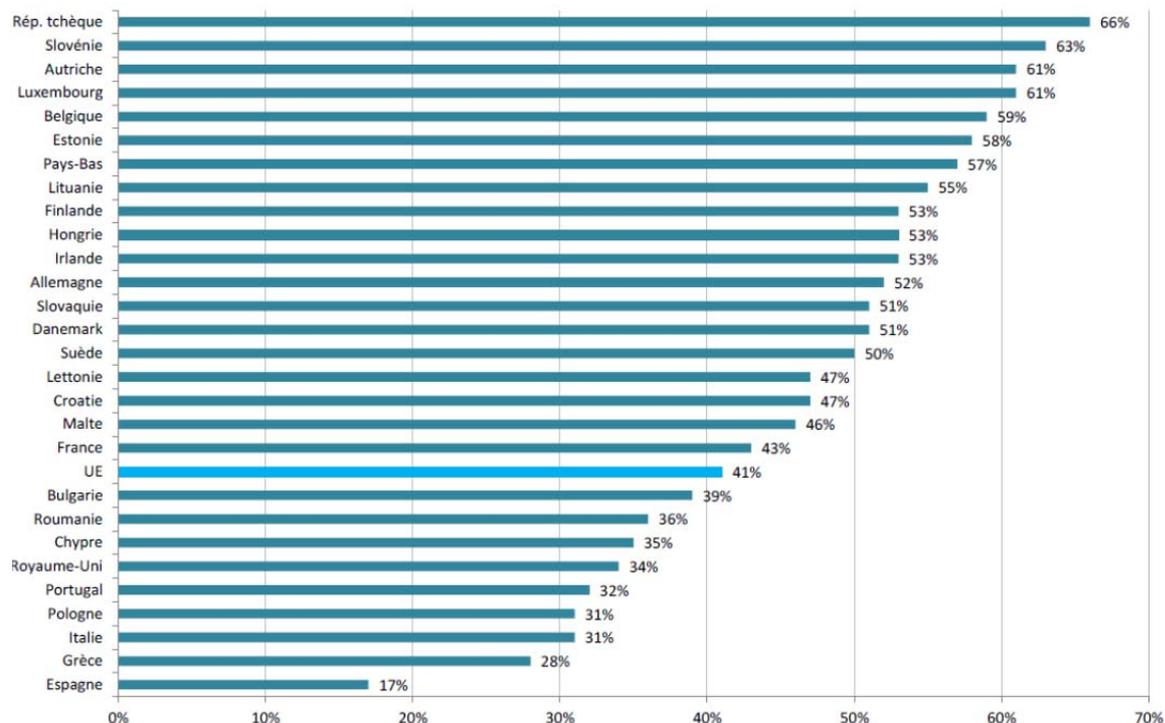
Ces chiffres d'Eurostat corroborent ceux d'une étude réalisée par le cabinet Roland Berger en 2016. En France, 81 % des créateurs de start-up sont des hommes. Dans 60 % des cas, ils ont entre 25 et 34 ans et 46 % sont diplômés d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs.

Des difficultés à recruter des spécialistes des TIC

Au sein de l'Union, 41 % des entreprises qui ont recruté ou essayé de recruter des spécialistes des TIC ont déclaré avoir eu des difficultés à pourvoir les postes vacants. Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en République.

Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en République tchèque (66 % des entreprises ayant recruté ou tenté de recruter des spécialistes des TIC), suivie de la Slovénie (63 %), du Luxembourg et de l'Autriche (61 % chacun). À l'inverse, cette proportion était la plus faible en Espagne (17 %), en Grèce (28 %) et en Pologne.

**Part des entreprises ayant eu des difficultés à pourvoir
des postes vacants de spécialistes des TIC, 2016**
(en % des entreprises ayant recruté ou tenté de recruter des spécialistes des TIC)

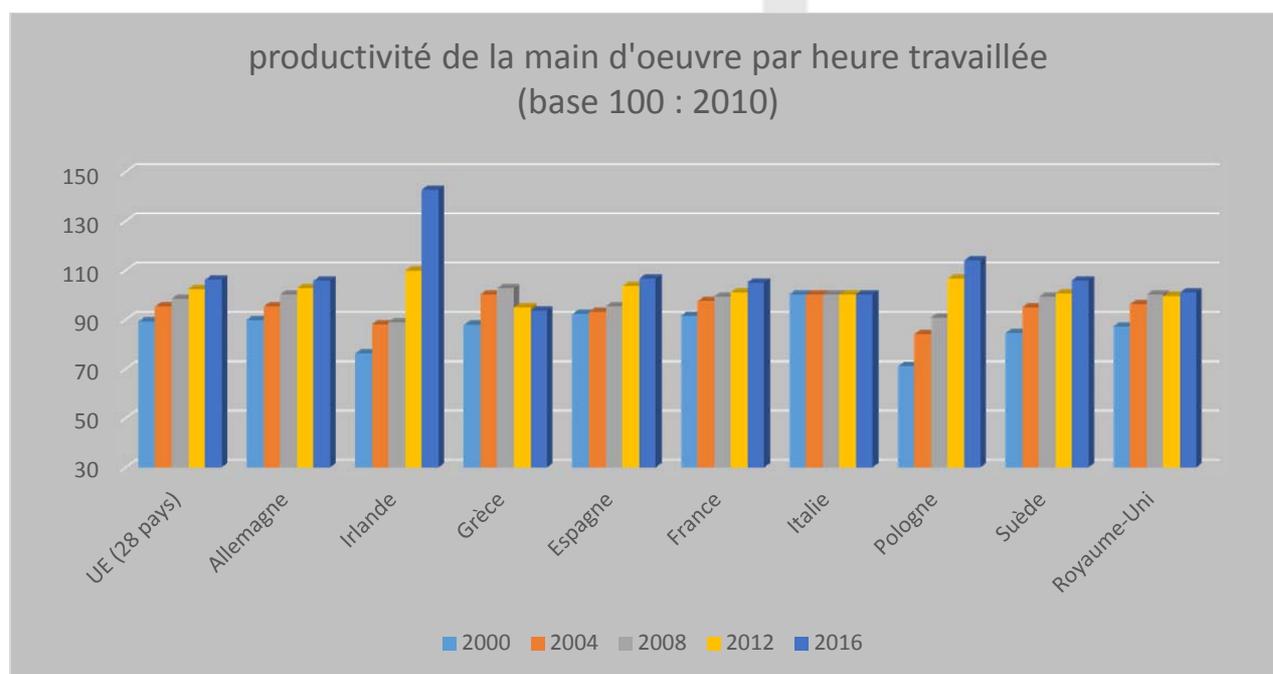


POINTS DE REPÈRE

Le verdict de la productivité

L'Italie connaît depuis 17 ans une stagnation de sa productivité expliquant ses problèmes économiques. La Pologne, depuis son intégration au sein de l'Union européenne, rattrape en partie son retard tout comme la République Tchèque. La Grèce, avec la crise qui s'est traduite par une contraction d'un quart de son PIB, a enregistré une baisse notable de sa productivité. La France se situe dans une position

moyenne au sein de l'Union européenne, position assez proche de celle de l'Allemagne. Il est à noter que le Royaume-Uni enregistre de médiocres résultats en termes de productivité ce qui devrait peser sur son taux de croissance. Le caractère tertiaire de son économie explique les faibles gains de productivité avec, en outre, la création d'un fort volant d'emplois à faible qualification.



Les statistiques de TVI

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB Mds d'euros 2016	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB sur un an en % (mars 2017)	1,8	1,9	1,5	3,1	2,2	1,7
Inflation en % - juil. 2017	0,8	1,5	1,2	1,7	1,3	2,6
Taux de chômage en % - juin 2017	9,6	3,8	11,1	17,1	9,1	4,4
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public en % du PIB 2016	-3,4	+0,8	-2,4	-4,5	-1,5	-3,0
Dettes publiques en % du PIB 2016	96,4	68,3	132,6	99,4	91,4	85,4
Balance des paiements courants en % du PIB mars 2017	-1,1	7,9	2,5	1,7	3,3	-3,9
Échanges de biens en % du PIB – avril. 2017	-2,5	7,7	2,9	-1,9	2,3	-8,2
Parts de marché à l'exportation en % 2017	3,0	8,0	2,8	1,7	25,2	2,4
variation depuis 1999 en %	-49,7	-21,0	-39,4	-16,5	-27,1	-53,1

Sources : Eurostat – Insee

Cette lettre mensuelle est réalisée par Thomas Vendôme Investments. Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation de la part de TVI.

Thomas Vendôme Investment est une société créée à Paris en 2013 indépendante spécialisée dans la levée de fonds et le conseil stratégique en entreprises. Elle est dirigée par Jean-Pierre Thomas.

Contact :

Marc-Antoine Dumont

Tel : + 33 1 83 79 96 38

Mail : Marc-antoine.dumont@vendome-investment.com